



5 rue de l'Hôtel de Ville  
85440 TALMONT ST HILAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 2024\_02\_D11

**Date de la convocation : 22.02.2024**

**Date du conseil : 28.02.2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-huit février, les conseillers communautaires des communes d'ANGLES, AVRILLE, LE BERNARD, LA BOISSIERE DES LANDES, CHAMP SAINT PERE, CURZON, LE GIVRE, GROSBREUIL, JARD SUR MER, LA JONCHERE, LONGEVILLE SUR MER, MOUTIERS LES MAUXFAITS, POIROUX, SAINT AVAUGOURD DES LANDES, SAINT BENOIST SUR MER, SAINT CYR EN TALMONDAIS, SAINT HILAIRE LA FORET, SAINT VINCENT SUR GRAON, SAINT VINCENT SUR JARD, TALMONT SAINT HILAIRE, composant la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral par arrêté préfectoral n°2017 - DRCTAJ/3 - 818 du 18 décembre 2017, se sont réunis au siège de Vendée Grand Littoral au 5 rue de l'Hôtel de Ville à Talmont Saint Hilaire. La séance a été publique.

**Etaient présents :** Joël MONVOISIN, Françoise JOUANE, Sylvie VERDON, Hervé PIVETEAU, Jean FERRAND, Marie-Paule GABILLEAU, Didier ROUX, Marc HILLAIRET (pouvoir de Christiane DOUTEAU), Sonia GINDREAU, Thierry BENOITEAU, Gérard BOURON, Michel CHADENEAU, Béatrice NICOLAIZEAU, Marc BOUILLAUD, Loïc CHUSSEAU, Jennifer BOILAUD LIBAUD, Annick PASQUEREAU, Chantal BILLÉ, Didier JOUSSET, Olivier POIRIER-COUTANSAIS, Anne NOIRTAULT, Francis CHUSSEAU, Annie RENOUF, Françoise THEVENIN (pouvoir de Alain ROCHEREAU), Daniel NEAU, Nicolas PASSCHIER, Marina KERGUEN (pouvoir de Christian BATY), Jannick RABILLÉ, Gaëlle MINGUET, Olivier DALMASSO (pouvoir d'Aurélié RAFFINEAU), Maxence de RUGY, Catherine GARANDEAU (pouvoir de Magali THIÉBOT), Pascal LOIZEAU (pouvoir de Marie GAUVRIT), Jacques MOLLÉ, Pascal MONEIN, Patrick VILLALON, Nadia LEPETIT.

**Etaient absents et excusés :** Aurélié RAFFINEAU (pouvoir donné à Olivier DALMASSO), Magali THIÉBOT (pouvoir donné à Catherine GARANDEAU), Marie GAUVRIT (pouvoir donné à Pascal LOIZEAU), Alain ROCHEREAU (pouvoir donné à Françoise THEVENIN), Christian BATY (pouvoir donné à Marina KERGUEN), Bruno SUJEVIC, Christiane DOUTEAU (pouvoir donné à Marc HILLAIRET), Agnès LANSMANT-LOUSSERT.

**Nombre de Conseillers :**

- ♦ En exercice : 45
- ♦ Présents : 37
- ♦ Excusés : 8
- ♦ Pouvoirs : 6
- ♦ Exprimés : 43

Il a été procédé, conformément à l'article L2121 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Jannick RABILLÉ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### Fonds de concours Longeville sur Mer

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la commune de Longeville sollicite le fonds de concours pour la construction d'un terrain de padel. Ce sport familial est adapté à tous les âges ne nécessitant pas de compétences physiques ou sportives particulières. Le projet répond ainsi aux demandes des associations, notamment l'association de tennis, et aux nombreux visiteurs de la station balnéaire.

Cet équipement constituera aussi un complément à l'activité de tennis et permettra une pratique scolaire tout au long de l'année.

Ce projet s'inscrit donc dans une démarche d'accompagnement du club de tennis mais aussi pour créer un équipement structurant générateur de pratiques nouvelles en plein essor.

Les matériaux utilisés sont éco responsables et les outils numériques connectés permettront de gérer les réservations.

Les travaux se réaliseront à partir de mars 2024 pour une durée de travaux de 3 mois.

Le coût de l'investissement total estimatif de cette opération s'élève à 90 000.00€ HT.

☛ **Le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit :**

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	90 000.00	Agence nationale du Sport : plan 5000 terrains de sports	14 400.00
		<b>Fonds de concours VGL</b>	<b>30 000.00</b>
		Autofinancement	45 600.00
<b>TOTAL</b>	<b>90 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>90 000.00 €</b>

Le Bureau Communautaire réuni le 20 février 2024, a émis un avis favorable à l'attribution du fonds de concours sollicité, soit un montant de 30 000 euros correspondant à l'enveloppe 2022/2026 attribuée à la commune pour ses projets d'investissement.

**Vu le règlement de fonds de concours approuvé par délibération du Conseil Communautaire n°2019\_05\_D04 du 22 mai 2019, modifié par délibération 2019\_06\_D02 de la séance du 26 juin 2019, modifié par délibération 2021\_12\_D17 du 15 décembre 2021 et modifié par délibération 2023\_D04\_55 du 12 avril 2023 ;**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 20 février 2024 ;**

**Considérant la conformité du projet de la commune avec les conditions d'attribution des fonds de concours ;**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

**DÉCIDE**

**1. D'attribuer un fonds de concours d'un montant de 30 000,00 euros à la Commune de Longeville pour le projet de construction d'un terrain de padel,**

**2. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.**



Le Président,

**Maxence de RUGY**